

Arrêté du 11 janvier 2019 portant autorisation de participation à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de M. Michel LAFORCADE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le décret n°2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 pris en application de l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu la décision du 3 septembre 2018 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature,

Considérant que la région Nouvelle-Aquitaine est retenue pour conduire l'expérimentation sur son territoire ;

Considérant la complétude des dossiers de demande d'autorisation composée d'une attestation de conformité à un cahier des charges, relatif aux conditions techniques à respecter, dont le contenu est fixé par l'arrêté du 10 mai 2017 et d'un document attestant la validation d'une formation délivrée par un organisme ou une structure de formation respectant les objectifs pédagogiques fixés par l'arrêté suscité ;

Considérant les avis reçus des conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens de Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1 :

Les pharmaciens, dont le nom figure dans le tableau annexé au présent arrêté, sont autorisés à participer à l'expérimentation de l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes adultes mentionnées à l'article 3 de l'arrêté du 10 mai 2017 susvisé.

Article 2 :

La liste des pharmaciens autorisés est publiée sur le site internet de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine.

Article 3 :

L'autorisation est accordée dans la limite de la durée de l'expérimentation.

Article 4 :

Tout pharmacien ne souhaitant plus participer à l'expérimentation en informe sans délai l'agence régionale de santé.

Article 5 :

Le pharmacien participant à l'expérimentation se conforme aux dispositions du décret n°2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière et des textes pris pour son application.

En cas de manquement du pharmacien aux dispositions précitées, l'autorisation peut être retirée après que le pharmacien concerné a été mis en mesure de présenter préalablement ses observations écrites ou orales au directeur général de l'ARS. Le directeur général de l'agence régionale de santé informe du retrait de l'autorisation le conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

Article 6 :

Dans le cadre de l'expérimentation, la pharmacie d'officine reçoit pour chaque personne éligible vaccinée une rémunération relative à la préparation et à l'administration du vaccin selon les modalités définies à l'article 5 du décret n°2017-985 du 10 mai 2017.

Article 7 :

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre des solidarités et de la santé ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 8 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et transmis aux conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 11 janvier 2019

P/Le Directeur de la santé publique
Par délégation
La responsable du pôle qualité, sécurité des soins
des accompagnements et des produits de santé



Aurélie GUILLOUT

LISTE DES PHARMACIENS AUTORISÉS POUR L'EXPERIMENTATION DE L'ADMINISTRATION DU VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE
EN NOUVELLE-AQUITAINE
ANNEXE A L'ARRETE DU 11 JANVIER 2019

NOM ET PRENOM DU PHARMACIEN	TITULAIRE OU ADJOINT	N°RPPS	RAISON SOCIALE	COMPLEMENT DE RAISON SOCIALE	N° VOIE	VOIE	NOM DE VOIE	CODE POSTAL	VILLE
CORREZE									
GRENIER Anne	Titulaire	10004096086	PHARMACIE DE LA CITE	PHARMACIE DE LA CITE	101	AV	GEORGES POMPIDOU	19100	BRIVE LA GAILLARDE
DEUX-SEVRES									
BRODEAU Marie	Adjoint	10100856250	PHARMACIE LECLERCQ	PHARMACIE ALIENOR	51	AV	DU 114ème REGIMENT D INFANT	79200	PARTHENAY
PAQUET Christophe	Titulaire	10001515476	PHARMACIE PAQUET		2	PL	DES HALLES	79000	NIORT
GIRONDE									
FAVARD Estelle	Adjoint	10101679032	PHARMACIE IMMER-VIELLE	PHARMACIE LA FLECHE	33	PL	MEYNARD	33800	BORDEAUX
MEIGNIE Franck	Titulaire	10001531879	PHARMACIE MEIGNIE		3	AV	DE BORDEAUX	33340	LESPARRE-MEDOC
O'DWYER Elaine	Adjoint	10001582898	PHARMACIE RAYMOND-JEANS-WAUTIER	SARL PHARMACIE DE LOCEAN		R	ALEXANDRE DUMAS	33680	LACANAU
RIOTTE Chantal	Adjoint	10004109244	PHARMACIE HUSSON	MA PHARMACIE D'AQUITAINE	16	R	THIERS	33501	LIBOURNE
WAWRZYNIAK Léa	Adjoint	10100105682	PHARMACIE CABRILLAC PIERRE ET VIDAL	SELARL MA PHARMACIE BASTIDE	21	ALL	SERR	33100	BORDEAUX
WILBERT Marie-Hélène	Adjoint	10001538379	PHARMACIE PERRET-YUNG		1	RTE	DES CITES	33361	CAMBLANES-ET-MEYNAC
HAUTE-VIENNE									
GIRARD Florian	Adjoint	10101024288	PHARMACIE CATHALIFAUD		15	AV	DU 10 JUN	87520	ORADOUR SUR GLAINE
GLOMOT Philippe	Adjoint	10101021383	PHARMACIE DE BESSINES	PHARMACIE DE BESSINES	12	PL	DE LA LIBERTE	87250	BESSINES SUR GARTEMPE
MOUVEROUX Eric	Adjoint	10001675866	PHARMACIE TERRIER		17	RTE	D EYMOUTIERS	87460	BUJALEUF
SIGNARBIEUX Camille	Adjoint	10101697000	PHARMACIE DENICHOUX	PHARMACIE DU VIGENAL	2	BD	DU VIGENAL	87100	LIMOGES

NOM ET PRENOM DU PHARMACIEN	TITULAIRE OU ADJOINT	N°RPPS	RAISON SOCIALE	COMPLEMENT DE RAISON SOCIALE	N° VOIE	VOIE	NOM DE VOIE	CODE POSTAL	VILLE
LOT ET GARONNE									
TCHAMABE MOUTATCHO Eliane	Adjoint	10100166130	PHARMACIE DUSSILLOLS	PHARMACIE AGEN SUD	46	AV	D ITALIE	47001	AGEN
PYRENEES-ATLANTIQUES									
FACHARD Karine	Adjoint	10004131297	PHARMACIE TAJAN			RTE	DE CAMBO	64480	JUSTARITZ
VAILLANT Romain	Adjoint	10100144855	PHARMACIE TAJAN			RTE	DE CAMBO	64480	JUSTARITZ